

## 5.2 LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS HISTORIQUES, CULTURELS OU ÉCOLOGIQUES

### 5.2.1 LES ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET CULTURELS

La MRC de L'Amiante possède de nombreux éléments qui présentent un intérêt particulier tant au point de vue historique que culturel. La partie ouest de la MRC est caractérisée par de nombreux sites patrimoniaux car c'est dans ce secteur que l'on retrouve les chemins Craig et Gosford qui ont été les premières routes de la région. Les municipalités de Saint-Julien, Irlande, Saint-Jean-de-Brébeuf et Saint-Jacques-de-Leeds, avec des fonds provenant du programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro Québec, ont mis sur pied le projet «Circuit de découvertes des chemins Craig et Gosford» qui permet de suivre un itinéraire qui fait découvrir la plupart des sites patrimoniaux de ces municipalités. Des éléments comme le Wilson Post Office ou l'église anglicane Saint-James sont quelques uns des derniers témoins de la présence des premiers colons anglophones. Le plus remarquable de ces sites est sans nul doute l'arrondissement des quatre (4) églises de confessions différentes situées à Kinnear's Mills. Ce site exceptionnel faisait l'objet de dispositions spéciales dans le document complémentaire qui accompagnait le premier schéma d'aménagement. Ces dispositions sont donc intégralement incluses dans le document complémentaire qui accompagne la présente révision du schéma. Les principaux sites patrimoniaux et culturels sont identifiés sur la carte PATRI 1 (voir pages suivantes).

La partie centrale de la MRC, correspondant à l'agglomération et aux deux (2) pôles secondaires, renferme de nombreux attraits culturels et patrimoniaux qui ont, évidemment, un lien direct avec l'exploitation de la ressource naturelle. Les anciens quartiers des villes de Thetford Mines et Black Lake sont caractéristiques des villes minières. Le Musée minéralogique et minier de la région de L'Amiante constitue également un équipement culturel et récréotouristique important.

La MRC a pour objectif de concourir à la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des territoires d'intérêt et des biens patrimoniaux qui sont identifiés au schéma d'aménagement.

### **5.2.2 LE MONT ADSTOCK ET LE GRAND MORNE**

Deux éléments naturels de notre région font l'objet de développements récréotouristiques d'envergure régionale, voire provinciale. Le Mont Adstock, d'une altitude de 712 mètres, est depuis longtemps associé à la pratique du ski alpin. De plus, au pied des pentes de ski, un terrain de golf de 18 trous complète les aménagements récréotouristiques. Le Grand Morne, d'une altitude de 608 mètres, se prête très bien à des activités de delta plane et d'escalade. La municipalité de Saint-Clotilde-de-Beauce prévoit accentuer le développement du Grand Morne par l'implantation de sentiers pédestres et de ski de fond.

## LÉGENDE DE LA CARTE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL ET NATUREL

### ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL ET CULTUREL

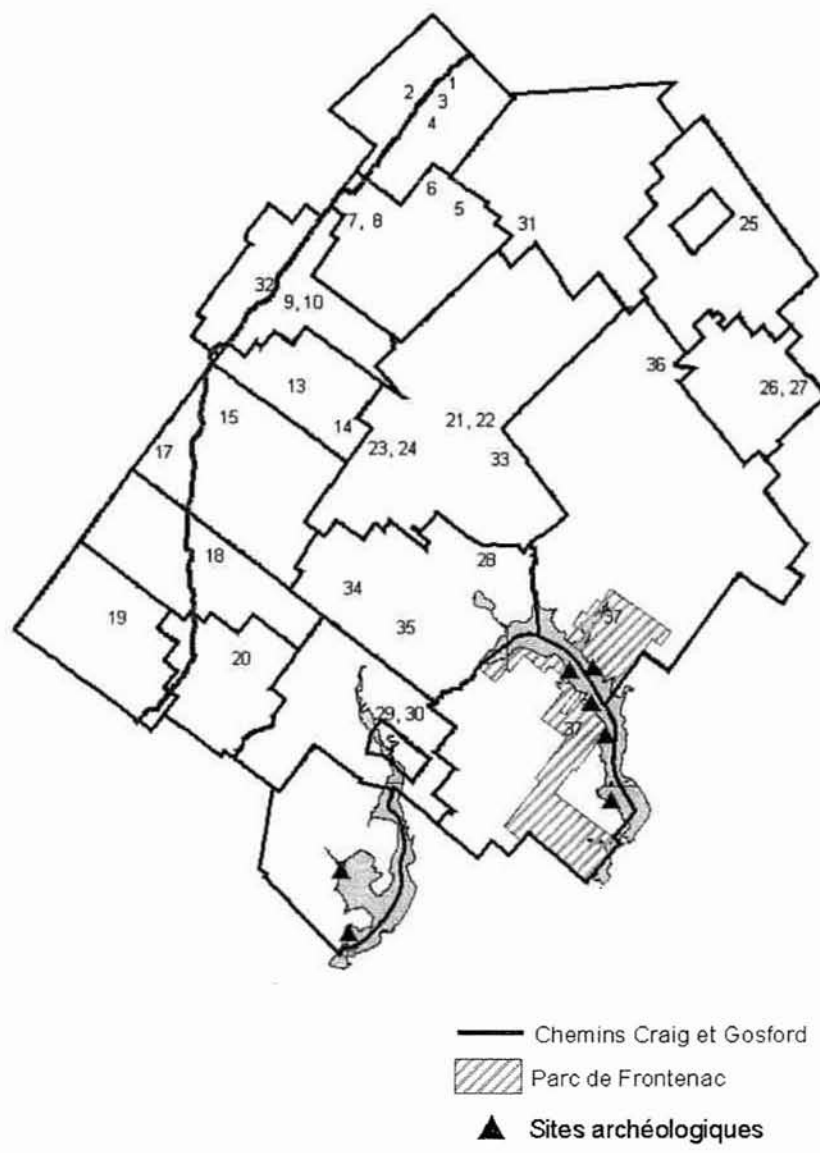
1. Site du Wilson's Mills Post Office (1)
2. Cimetière Méthodiste (1)
3. Site de l'église anglicane Saint-James (1)
4. Cimetière Baptiste (ferme Goff) (1)
5. Plaque commémorative de l'église Reid (Candish United Church)
6. Moulin à vapeur Allan
7. Ancienne maison pièce sur pièce
8. Site historique des églises de Kinnear's Mills
9. Cimetière Méthodiste (United Church) (1)
10. Cimetière du ruisseau Bullard (1)
11. Site de l'église Anglicane (Christ Church) (1)
12. Relais de diligences (Clapham Corner) (1)
13. Chemin Claque Pochette (1)
14. Site de l'église catholique (presbytère, église, cimetière, grotte)
15. Ancienne boutique de ferblanterie
16. Cimetière Méthodiste (1)
17. Site de l'église Anglicane Holly Trinity (église, presbytère, cimetière)
18. Site de l'église de Saint-Julien (1)
19. Village de Saint-Fortunat (implantation en rang) (1)
20. Grange octogonale
21. Place de l'église Saint-Alphonse ( église, presbytère, collège, couvent, centre paroissial)
22. Quartier Mitchel
23. Site de l'église de Black Lake
24. Quartier ancien ( quadrilatère des rues Notre-Dame, Saint-Désiré et Saint-Philippe et de la Rivière Bécancour)
25. Site du moulin à carder Groleau
26. Site du moulin Pomerleau (interprétation)
27. Pont couvert
28. Plaque commémorative de la réserve des Abénakis
29. Maison Morin
30. Charnier (du cimetière de Disraeli)

### ÉLÉMENTS NATURELS

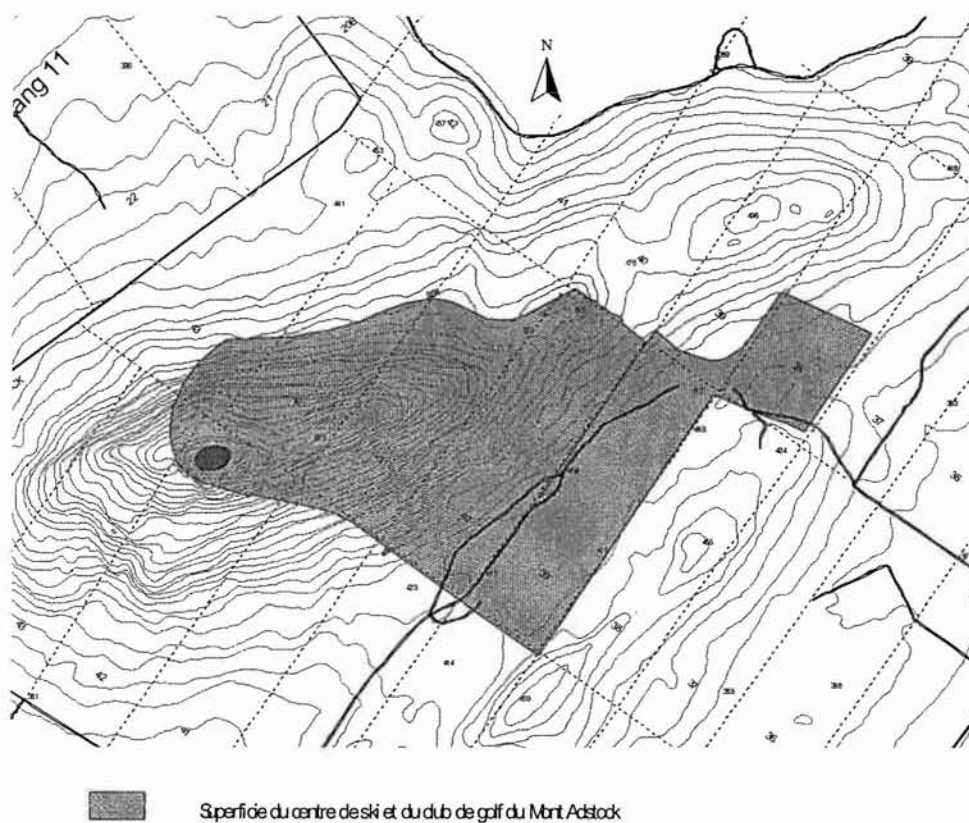
31. Chute Nadeau
32. Marmites du ruisseau Bullard (1)
33. Formation géologique «Bonhomme Amiante»
34. Réserve écologique
35. Bombes volcaniques
36. Le Grand Morne
37. Parc de Frontenac

(1) ces éléments se situent sur le parcours ou à proximité du circuit de découvertes des chemins Craig et Gosford

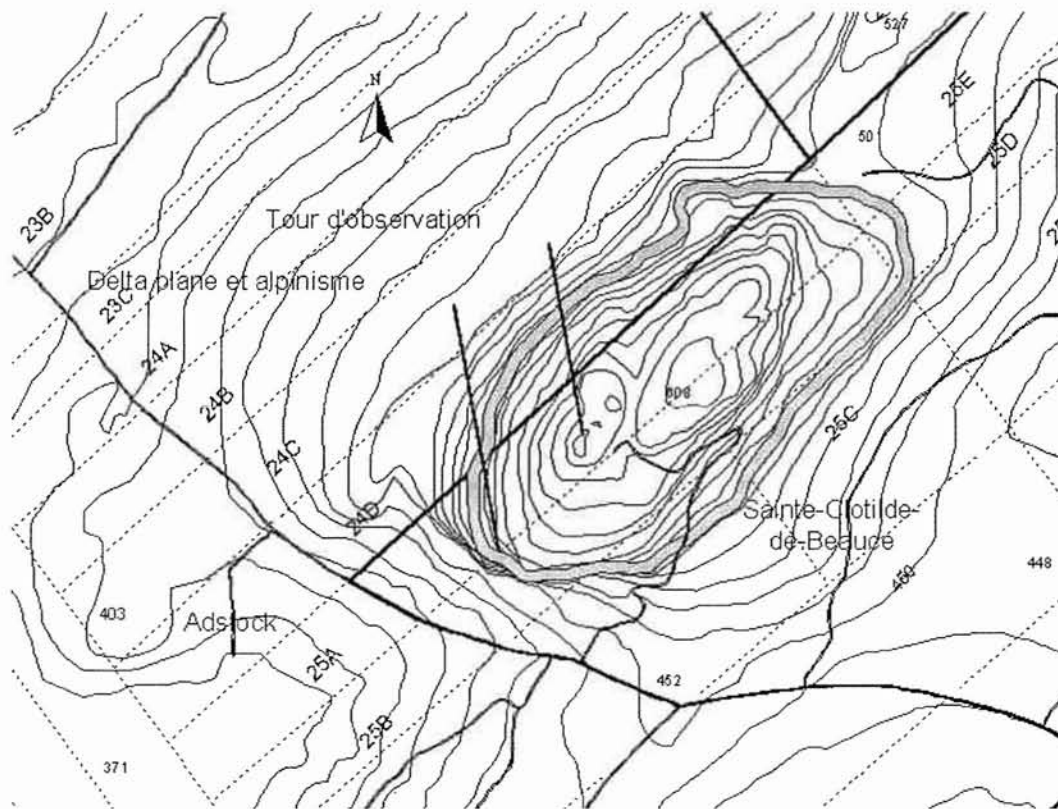
### CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL ET NATUREL




### CARTOGRAPHIE DU SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK



### CARTOGRAPHIE DU SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE DU GRAND MORNE



 Secteur du développement récréotouristique du Morne

### 5.3 LES HABITATS FAUNIQUES

Outre le Parc de Frontenac et la réserve écologique de Coleraine, la MRC de L'amiante possède des sites d'intérêts écologiques correspondant à des aires de confinement du cerf de Virginie, à des habitats du rat musqué (milieu humide) et à des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Les tableaux de la page suivante indiquent les différents sites identifiés par la Société de la faune et des parcs comme des habitats fauniques. Certains de ces sites sont entièrement ou partiellement situés sur des terres publiques. Les autres sites se situent sur des terrains privés. La localisation exacte de tous ces sites est disponible sur les cartes au vingt millième intitulées «Les habitats fauniques» réalisées en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., C-61.1). Sur les terres du domaine public, les dispositions de l'article 128,6 de cette loi et les dispositions du *Règlement sur les habitats fauniques* (C-61.1, r.0.1.5) s'appliquent. Pour les habitats fauniques situés en partie sur des terres publiques et en partie sur des terres privées, seule la partie comprise sur les terres publiques est protégée en vertu de la loi.

Les habitats fauniques localisés sur des terres privées ne font présentement l'objet d'aucune protection spéciale. Cependant, la MRC de L'Amiante, de concert avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, des municipalités concernées et des propriétaires des terrains touchés, étudiera, via le plan d'action, la possibilité d'accorder une protection spéciale à ces sites.

Les habitats fauniques identifiés dans les tableaux ci-dessous sont illustrés sur les cartes HABITAT (voir les pages suivantes). Ces illustrations sont des extraits, à différentes échelles, des cartes «HABITATS FAUNIQUES» transmises à la MRC de L'Amiante par la Société de la faune et des parcs en février 2000, conformément aux articles 128,2 et 128,5 de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune* (C-61.1).

### 5.3.1 AIRES DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE

IDENTIFICATION ET TENURE DES TERRES	MUNICIPALITÉ
06-12-9196-93 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Méthode-de-Frontenac
06-12-9334-93 PRIVÉE	Irlande, Black Lake
06-12-9336-93 PRIVÉE	Saint-Jean-de-Brébeuf
06-17-9347-98 PRIVÉE	Irlande
06-12-9353-93 PRIVÉE	Kinnear's Mills, Saint-Jacques-de-Leeds, St-Jean-de-Brébeuf
06-12-9403-93 PRIVÉE	Irlande
06-12-9044-97 PRIVÉE	Saint-Jacques-de-Leeds

### 5.3.2 HABITATS DU RAT MUSQUÉ

IDENTIFICATION ET TENURE DES TERRES	MUNICIPALITÉ
11-12-0049-94 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Beaulac-Garthby
11-12-0084-94 PRIVÉE	Irlande
11-12-0085-94 PRIVÉE	Saint-Méthode-de-Frontenac
11-12-0089-94 PRIVÉE	Thetford-Partie-Sud
11-12-0095-94 PRIVÉE	Kinnear's Mills
11-12-0111-94 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Beaulac-Garthby
11-12-0131-94 PUBLIQUE	Sainte-Praxède
11-12-0132-94 PUBLIQUE	Sainte-Praxède

### 5.3.3 AIRES DE CONCENTRATION D'OISEAUX MIGRATEURS

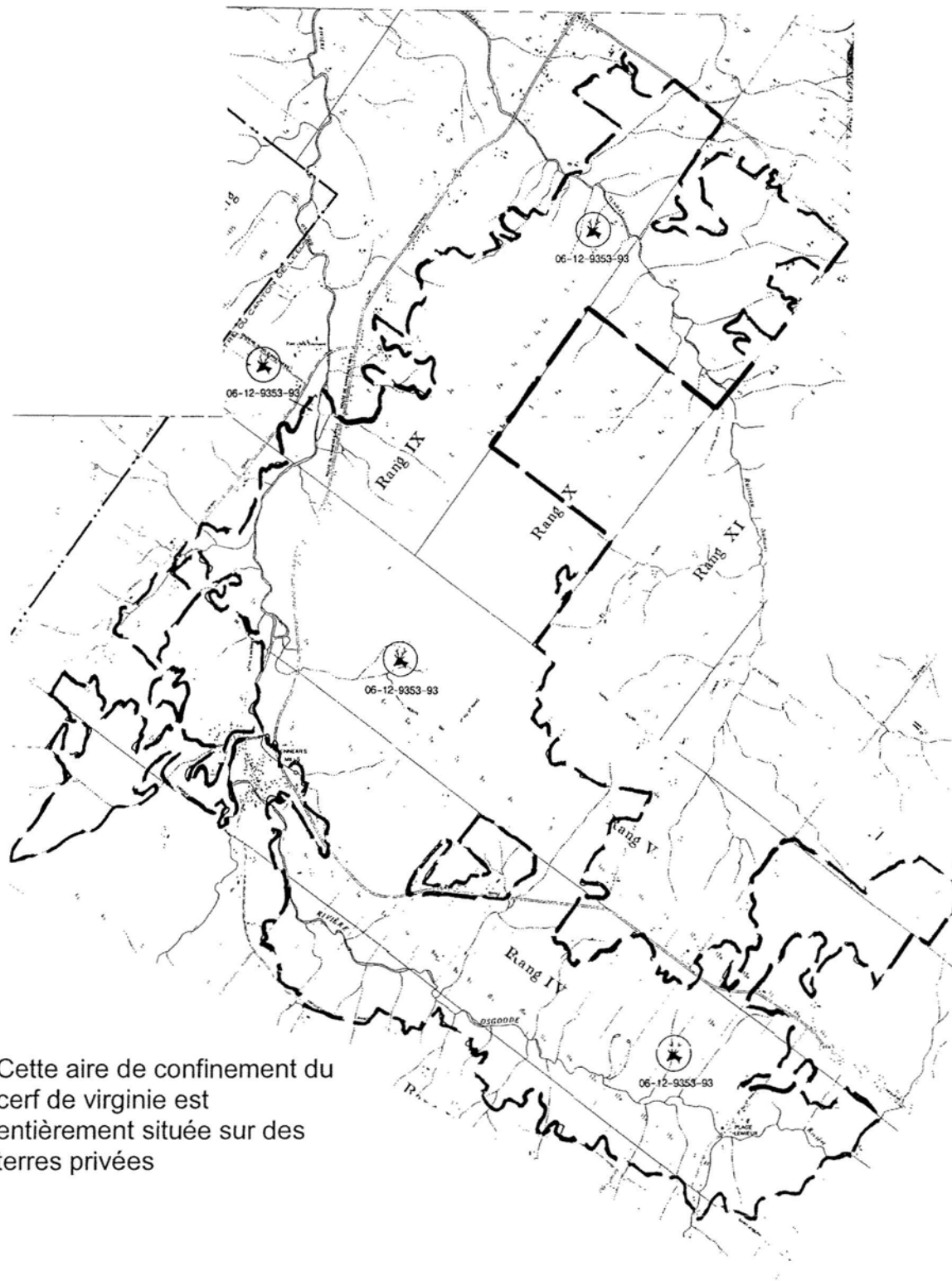
IDENTIFICATION ET TENURE DES TERRES	MUNICIPALITÉ
02-12-0002-94 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Sainte-Praxède
02-12-0009-94 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Méthode-de Frontenac
02-12-0010-94 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Irlande
02-12-0011-94 PRIVÉE	Irlande
02-12-0013-94 PRIVÉE	Irlande
02-12-0030-94 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Beaulac-Garthby
02-12-0040-93 PUBLIQUE ET PRIVÉE	Irlande

Note : Une seule héronnière a été repérée dans le Parc de Frontenac. Elle est identifiée sous la cote : 02-12-0001-98



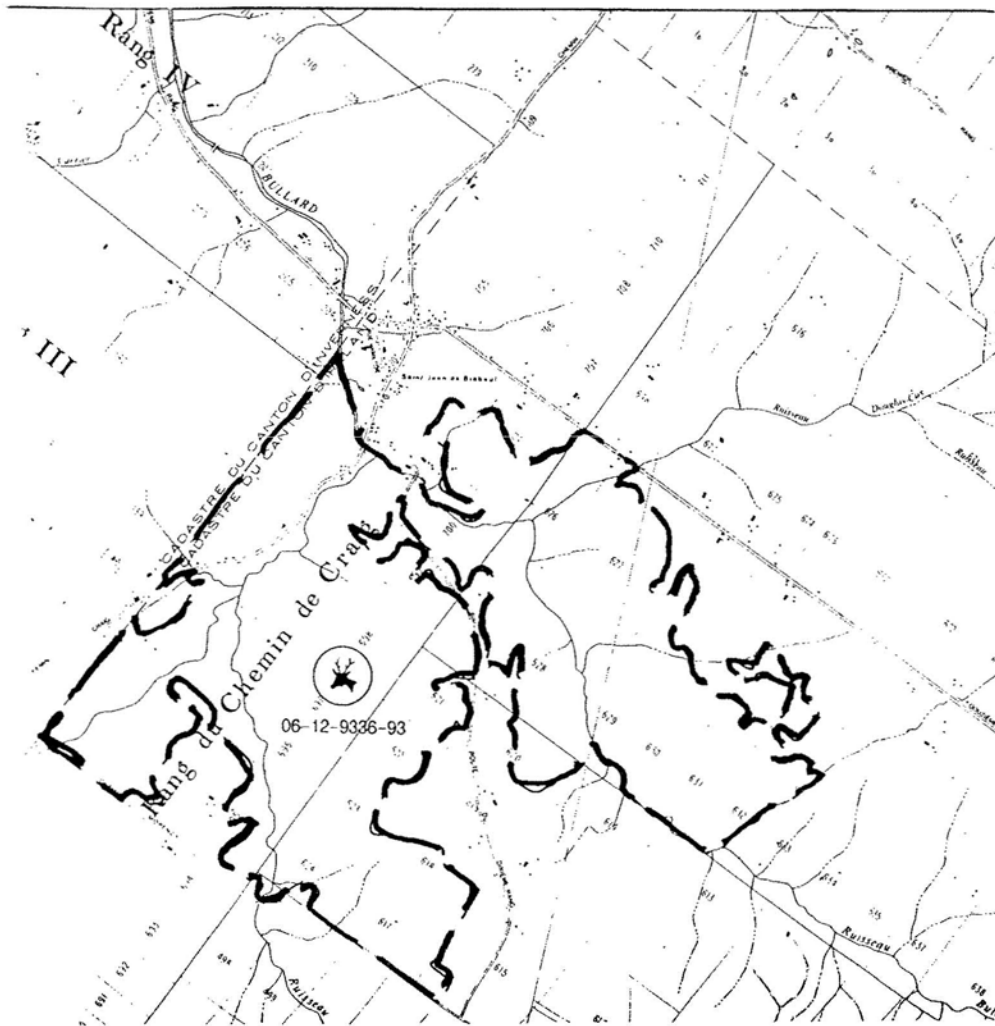
**CARTOGRAPHIE DES HABITATS FAUNIQUES**

**AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE 06-12-9353-93**



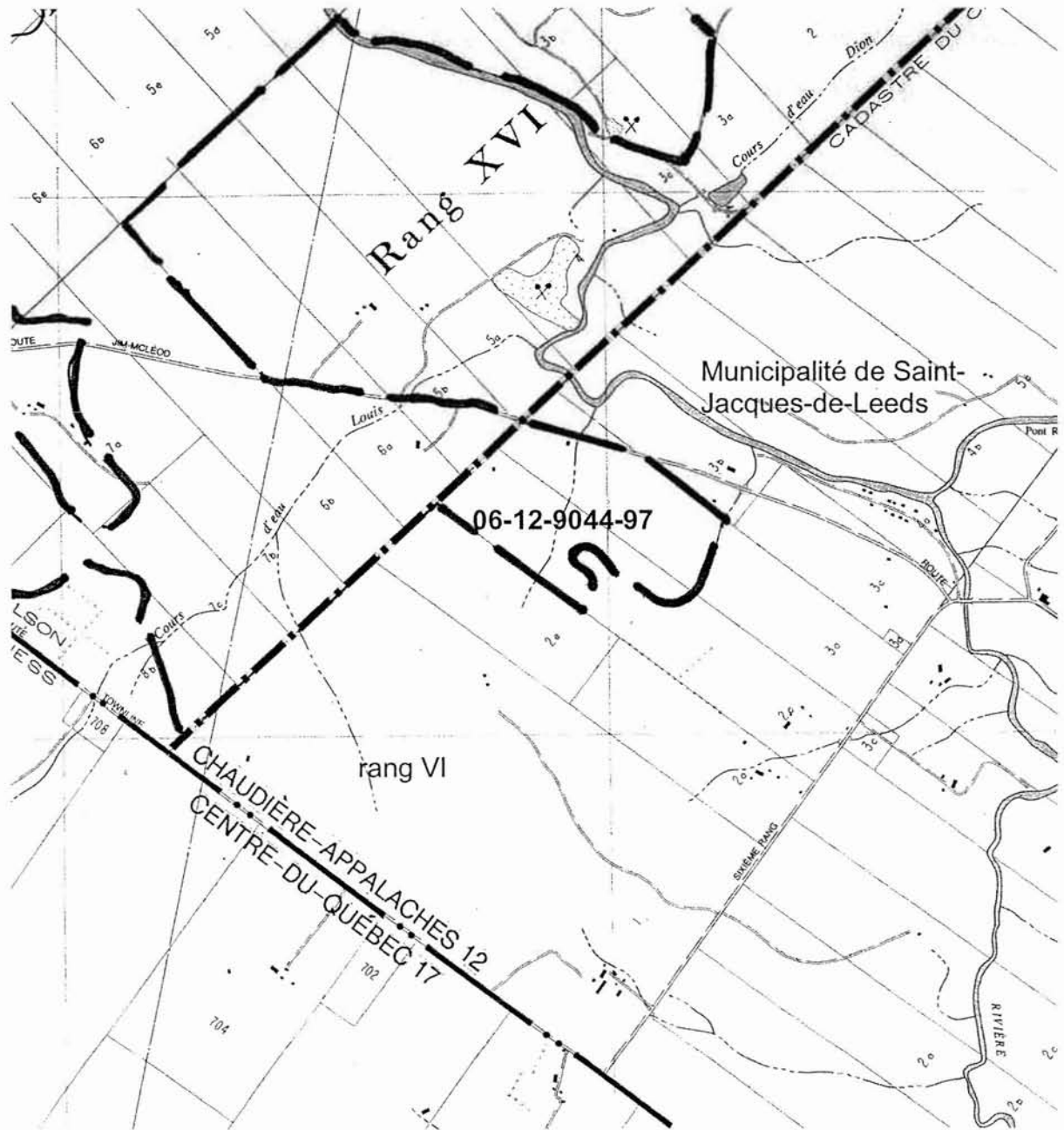
Cette aire de confinement du cerf de virginie est entièrement située sur des terres privées

AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE 06-12-9336-93



Cette aire de confinement du cerf de virginie est entièrement située sur des terres privées

AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE 06-12-9044-97



## 5.6 LE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de transport d'électricité a connu depuis 1985 d'importantes modifications qui permettent de garantir une alimentation fiable et de qualité à la grandeur du territoire. D'une part Hydro-Québec a procédé au renforcement du réseau de la région de Thetford et, d'autre part, elle a construit un nouveau poste à 735 /230 kV dans le cadre du projet de construction du lien Lévis/Des Cantons. Les principaux travaux effectués sont les suivants :

1- Construction du poste Antoine-Lemieux à 230/25 kV.

2- Renforcement du réseau à 120 kV notamment :

- le remplacement d'un transformateur 230/69 kV par un transformateur 230/120 kV au poste Thetford ;
- la construction du poste Coleraine à 230/120 kV actuellement exploité à 120/25 kV en remplacement du poste Disraeli qui a été démantelé ;
- la modification de la ligne reliant le poste Thetford au nouveau poste Coleraine pour une exploitation de 69 kV à 120 kV ;

3- Construction du poste des Appalaches. Un poste important de transformation d'électricité à 735/230 kV situé à Saint-Adrien d'Irlande. La construction a été réalisée dans le cadre du projet Lévis/Des Cantons, nécessitant également la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV, reliant le poste Lévis situé dans la MRC Les Chutes-de-la-Chaudière au poste Des Cantons dans la MRC Le Val-St-François. Cette ligne a remplacé les liens à 230 kV en provenance des postes Chaudière et Kingsey dans ces mêmes MRC.

Ainsi, la configuration du réseau de transport d'électricité est la suivante :

Le poste Appalaches à 735-230 kV est alimenté par une ligne à 735 kV en provenance du poste Lévis. Une autre ligne à 735 kV le relie également au poste Des Cantons.

Le poste Thetford de 230/120/69 kV est alimenté par deux lignes à 230 kV en provenance du poste Appalaches et par la ligne actuelle à 230 kV en provenance de Beauceville. Cette dernière ligne alimente également le poste Antoine-Lemieux à 230/25 kV.

Du poste Thetford, une ligne à 120 kV alimente le poste Coleraine à 230/120/25 kV (exploitation initiale à 120 kV). Cette ligne est raccordée au poste Mégantic dans la MRC Le Granit. Elle est également attachée à un autre lien à 120 KV qui la relie au poste Weedon dans la MRC Le Haut St-François.

Toujours du poste Thetford, des lignes à 69 kV alimentent les postes Fecteau à 69-25 kV et les postes privés Métallurgie Castech, Fibrox Ltée et les différents postes des industries Lab Chrysotile Inc.

Enfin, le poste 120/25 kV d'East Broughton est alimenté par une ligne à 120 kV en provenance du poste de Beauceville.

La carte de la page suivante illustre l'emplacement des principales infrastructures électriques présentés sur le territoire de la MRC de L'Amiante.

**LÉGENDE DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES  
ÉLECTRIQUES(page suivante)**

Poste des Appalaches - 735/230 kV.....	<b>1</b>
Poste de Thetford - 230/120/69 kV.....	<b>2</b>
Poste Antoine-Lemieux - 230/25 kV.....	<b>3</b>
Poste Fecteau - 69/25 kV.....	<b>4</b>
Poste de Coleraine - 120/25 kV.....	<b>5</b>
Poste d'East Broughton - 120/25 kV.....	<b>6</b>
Postes privés(industries).....	<b>7</b>
Ligne Des Cantons-Lévis à 735 kV (no.de lignes : 7095, 7097).....	<b>A</b>
Ligne Appalaches-Thetford à 230 kV (no.de lignes : 2329, 2375).....	<b>B</b>
Ligne Beauceville-Thetford et Beauceville-Antoine-Lemieux à 230 kV (no.de lignes : 2373 et 2374).....	<b>C</b>
Ligne Mégantic-Thetford à 120 kV (no.de lignes : 1473, 1474).....	<b>D</b>
Ligne Beauceville-East Broughton à 120 kV (no.de ligne : 1458).....	<b>E</b>
Ligne Thetford-Fecteau à 69 kV (no.de ligne : 634).....	<b>F</b>
Ligne pour les postes privés à 69 kV (no.de lignes : 634, 637, 638, 643, 645, 677).....	<b>G</b>
Stations de télécommunications.....	<b>X</b>

Note : Les renseignements ci-dessus proviennent de la carte dressée par Hydro-Québec en janvier 1997 et intitulée « INSTALLATION D'HYDRO-QUÉBEC - PRODUCTION, TRANSPORT, RÉPARTITION, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS - MRC DE L'AMIANTE»

### PRINCIPALES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES

